

Association pour les examens supérieurs
en comptabilité et controlling

Directive relative au règlement d'examen

concernant

l'examen professionnel supérieur d'Experte/Expert en finance et en controlling

Version 1.0

Table des matières

1	Introduction	3
1.1	Objectif de la directive	3
1.2	Profil de la profession	3
1.3	Organisation	4
2	Procédure administrative	5
3	Coûts	8
4	Examen	9
4.1	Épreuves (ch. 5.1 RE)	9
4.2	Moyens auxiliaires autorisés	9
4.3	Notation (ch. 6 RE)	9
4.4	Conditions de réussite à l'examen (ch. 6.41 RE)	9
4.5	Procédure en cas de non-réussite à l'examen (ch. 7.3 RE)	11
4.6	Répétition de l'examen (ch. 6.5 RE)	11
5	Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et connaissances	12
5.1	Synthèse des domaines de compétences opérationnelles et des compétences opérationnelles professionnelles	12
5.2	Domaines de compétences opérationnelles A – B (épreuve de l'examen 1 : présentation des comptes)	16
5.3	Domaines de compétences opérationnelles C – F et I (épreuve 2 : Controlling)	18
5.4	Domaine de compétences opérationnelles G (épreuve 3 : Corporate Finance)	22
5.5	Domaine de compétences opérationnelles H (épreuve 4: fiscalité)	25
5.6	Domaines de compétences opérationnelles I – J (épreuve 5: gestion des données)	28
5.7	Domaines de compétences opérationnelles A – K (épreuve 6 : étude de cas interdisciplinaire)	30
5.8	Domaines de compétences opérationnelles A – K (épreuve 7 : présentation et entretien professionnel)	30
5.9	Domaine de compétences opérationnelles K (condition d'admission : conduite)	31
6	Adoption	32

1 Introduction

Le diplôme fédéral d'Experte/Expert en finance et en controlling est décerné après la réussite à l'examen professionnel supérieur. Lors de cet examen, les compétences exigées dans la pratique professionnelle sont évaluées.

1.1. Objectif de la directive

La présente directive donne aux candidats un aperçu de l'examen professionnel supérieur fédéral. Elle repose sur le règlement de l'examen professionnel supérieur d'Experte/Expert en finance et en controlling du 14.05.2021 (ci-après : RE).

La présente directive contient :

- toutes les informations importantes concernant la préparation et l'organisation de l'examen professionnel supérieur ;
- une description détaillée du contenu de l'examen professionnel supérieur ;
- une vue d'ensemble des compétences et des domaines de compétences.

1.2. Profil de la profession

Domaine d'activité

Les expertes diplômées en finance et en controlling et les experts diplômés en finance et en controlling sont des spécialistes dans tous les domaines de la comptabilité, de la présentation des comptes et du controlling. Ils peuvent également exercer une fonction dirigeante ou consultative dans des domaines adjacents. Ils assument une position de cadre dans une moyenne ou grande entreprise et sont souvent membres de la direction de l'entreprise. Les domaines d'activité possibles sont les suivants :

- CFO, responsable des finances, directrice commerciale/directeur commercial ;
- responsable de la comptabilité et/ou de la planification de l'entreprise ;
- contrôleur internationale/contrôleur international, responsable du reporting ;
- position dirigeante dans les services fiduciaires, experte réviseuse agréée/expert réviseur agréé ;
- position de cadre dans l'administration publique.

Principales compétences opérationnelles professionnelles

Les experts en finance et en controlling mettent en place l'organisation des services financiers et comptables et les développent continuellement. Ils établissent le manuel de présentation des comptes et élaborent une systématique pour l'établissement des comptes annuels et des comptes consolidés ; ils appliquent à cet effet les directives relatives à la présentation des comptes selon le CO (Code des obligations) ou selon la norme requise, à savoir les Swiss GAAP RPC ou les IFRS.

Les experts en finance et en controlling développent et gèrent les systèmes de controlling stratégiques et opérationnels pour les différents domaines de l'entreprise et, à cet effet, mettent en place les instruments de controlling requis. Avec le controlling, ils pilotent une entreprise ou un groupe d'entreprises en se focalisant sur les résultats grâce à la planification, au contrôle et à l'information à l'intention de la direction de l'entreprise et d'autres organes décisionnels. Ils utilisent les systèmes de controlling pour contrôler par ex. les coûts et émettent des hypothèses concernant le calcul et l'évaluation de prestations de services ou de produits nouveaux.

Les experts en finance et en controlling mettent en place le système de contrôle interne (SCI) et établissent des rapports. Ils développent des structures organisationnelles et les procédures correspondantes afin de minimiser ou de couvrir les risques.

Les experts en finance et en controlling développent la planification des finances et des liquidités d'une entreprise et mettent en œuvre cette planification. Ils analysent les finances et les liquidités d'une entreprise, couvrent, le cas échéant, les risques et adaptent le financement interne ou externe. Ils accompagnent les transactions de fusions et d'acquisitions et procèdent par exemple à des évaluations.

Les experts en finance et en controlling traitent les taxes nationales et internationales. Ils identifient et traitent les différentes conséquences fiscales lors des boucllements selon le CO, les normes Swiss GAAP RPC ou IFRS. Ils analysent les charges ou les avantages fiscaux latents.

Les experts en finance et en controlling développent des stratégies numériques, en tirent des concepts pour l'ensemble de l'entreprise ou pour les domaines de celle-ci et les mettent en œuvre avec leurs collaborateurs. Ils intègrent les données dans les banques de données de l'entreprise et les utilisent pour établir p. ex. des évaluations à l'intention de la direction de l'entreprise.

Les experts en finance et en controlling gèrent les unités organisationnelles et mettent en œuvre les stratégies de l'entreprise au niveau des divisions. Ils connaissent le rôle et la responsabilité des dirigeants dans leur organisation et encouragent le développement des collaborateurs dans une perspective d'avenir.

Exercice de la profession

Le travail des experts en finance et en controlling leur permet de fournir une contribution essentielle au succès de l'entreprise. Dans leur fonction, ils aident à déterminer des objectifs et des mesures stratégiques, et surveillent la réalisation de ces objectifs ainsi que la mise en œuvre de ces mesures. Ils possèdent des aptitudes analytiques et conceptuelles et disposent de capacités de réflexion stratégique. Ils assument une grande responsabilité aussi bien au niveau technique qu'en matière de gestion.

Apport de la profession à la société, à l'économie, à la nature et à la culture

Le travail des experts en finance et en controlling leur permet de contribuer de manière significative à la compétitivité de l'entreprise et de fournir ainsi une contribution au succès économique. La réflexion éthique sur les décisions qu'ils prennent et leurs conséquences sur la société, l'économie, la nature et la culture est inhérente à l'exercice responsable de leur profession.

1.3. Organisation

Toutes les tâches concernant l'octroi du diplôme fédéral sont confiées à une commission d'examen. La commission d'examen est composée de 11 à 13 membres nommés par l'organe responsable pour une période administrative de deux ans (ch. 2.11 RE). La liste des tâches attribuées à la commission d'examen se trouve au ch. 2.2 RE.

L'organe responsable met en place une direction d'examen chargée d'assurer l'organisation opérationnelle de l'examen professionnel supérieur avec le soutien du secrétariat de l'examen. La direction d'examen est responsable de la mise en œuvre organisationnelle et de l'accompagnement des experts et des candidats. Elle présente à la commission d'examen un rapport sur le déroulement de l'examen professionnel supérieur lors de la séance d'attribution des notes et lui soumet les demandes d'octroi du diplôme fédéral.

L'adresse de contact du secrétariat de l'examen est :

Association pour les examens supérieurs
en comptabilité et controlling
Rue de l'Hôpital 11
2000 Neuchâtel
Tél. 032 724 87 23
<https://www.examen.ch/fr/RWC.html>
examen@examen.ch

2 Procédure administrative

Pour procéder à leur inscription à l'examen professionnel supérieur, les candidats sont invités à suivre les étapes suivantes :

Étape 1 : Publication de l'examen professionnel supérieur (ch. 3.1 RE)

L'examen professionnel supérieur est publiée dans les trois langues officielles cinq mois au moins avant le début des épreuves sur le site Web du secrétariat de l'examen <https://www.examen.ch/RWC>. Elle indique :

- les dates des épreuves ;
- la taxe d'examen ;
- l'adresse d'inscription ;
- le délai d'inscription ;
- le déroulement de l'examen.

Par ailleurs, le secrétariat de l'examen communique les dates et horaires des épreuves et met en ligne des informations supplémentaires et des formulaires.

Étape 2 : Conditions d'admission (ch. 3.3 RE)

En vue d'une éventuelle inscription à l'examen, les candidats prennent note des conditions d'admission conformément au ch. 3.3 RE.

Sont admis à l'examen les candidats qui :

- a) possèdent un brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité, suivi d'une expérience professionnelle pertinente de deux ans ;
- b) sont au bénéfice d'un autre brevet fédéral en lien avec un examen professionnel, d'un diplôme en lien avec un examen professionnel supérieur, d'un diplôme d'une école supérieure ou d'un diplôme d'une haute école spécialisée (bachelor ou master) et peuvent justifier d'une expérience professionnelle pertinente de trois ans ;

une activité professionnelle pertinente au sens du règlement d'examen signifie toute activité qualifiée dans le domaine de la finance et du controlling. La date limite pour la justification de l'expérience professionnelle pertinente est le jour du début de l'examen. Elle est calculée sur la base d'un taux d'activité de 80 % et est décomptée au prorata en cas de taux d'activité inférieur à 80 % ;

et

- c) ne possèdent aucune inscription au casier judiciaire central en lien avec leur activité professionnelle ;

et

- d) ont participé à l'atelier de gestion de trois jours (mis en place par l'organe responsable).

Les candidats sont admis sous réserve du paiement de la taxe d'examen dans les délais impartis, ch. 3.41 RE.

Étape 3 : Prise en compte d'autres diplômes et prestations (dispense d'épreuves d'examen, ch. 2.21 let. k et ch. 5.22 RE)

Les candidats titulaires d'un des diplômes indiqués ci-dessous peuvent être dispensés d'une ou de plusieurs épreuves à condition d'avoir obtenu une note suffisante à l'épreuve de l'examen pour le diplôme correspondant. De plus, les candidats ne peuvent être dispensés d'épreuves qu'en cas d'obtention du brevet ou diplôme correspondant. Il convient de soumettre la demande de dispense avec l'inscription à l'examen final, accompagnées des pièces d'identité et certificats correspondants.

Diplômes	Dispense d'épreuves d'examen						
	Présentation des comptes	Controlling	Corporate finance	Fiscalité	Gestion des données	Étude de cas interdisciplinaire	Présentation et entretien professionnel
Expert-e-comptable diplômé-e			X	X			
Expert-e fiscal-e diplômé-e				X			
Expert-e fiduciaire diplômé-e				X			

La commission d'examen décide de la reconnaissance ou de la prise en compte d'autres diplômes et prestations.

Étape 4 : Inscription à l'examen professionnel supérieur (ch. 3.2 RE)

L'inscription s'effectue via <https://www.examen.ch/RWC>. À cet effet, il faut transmettre les documents suivants :

- un résumé de la formation et des activités professionnelles du candidat ;
- les copies des titres et certificats de travail requis pour l'admission, conformément au ch. 3.31 RE ;
- la mention de la langue choisie pour l'examen ;
- la copie d'une pièce d'identité officielle munie d'une photo ;
- un extrait original sous forme électronique du casier judiciaire central (ne datant pas de plus de six mois) ;
- la mention du numéro d'assurance sociale (n° AVS).

Les candidats qui ont échoué ou se sont retirés l'année précédente transmettent uniquement les documents suivants pour leur nouvelle inscription :

- la copie d'une pièce d'identité officielle ;
- un extrait original sous forme électronique du casier judiciaire central (ne datant pas de plus de six mois).

Dans les cas suivants, il convient de transmettre également :

- la clarification transmise précédemment : copie de la décision ;
- pour les personnes en situation de handicap : une demande de compensation justifiée des inégalités accompagnée d'un certificat médical récent (cf. la notice du SEFRI : <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/examens-federaux/candidats-et-diplomes.html>) (consulté le 12.04.2021) ;
- en cas de dispense d'épreuves : copie du brevet / diplôme ou copie du relevé de notes.

Étape 5 : Paiement de la taxe d'examen (ch. 3.41 RE)

Les candidats recevront la facture de la taxe d'examen après leur inscription.

Étape 6 : Participation à l'atelier de gestion d'une durée de trois jours (mis en place par l'organe responsable)

Une fois inscrits, les candidats participent à un atelier de gestion d'une durée de trois jours. Plusieurs dates d'atelier sont proposées. Lors de l'atelier, les candidats traitent les processus clés de la conduite (DCO K) sous la forme de plusieurs exercices pratiques.

Étape 7 : Décision d'admission (ch. 3.32 RE)

Les candidats sont informés de la décision d'admission par écrit au moins trois mois avant le début de l'examen professionnel supérieur. En cas de refus, les motifs de la décision doivent être précisés, et des informations sont fournies sur les voies de recours.

Un recours contre la décision de la commission d'examen peut être déposé auprès du SEFRI dans les 30 jours qui suivent la notification. Le recours doit comporter les conclusions et les motifs du / de la recourant-e.

Une fiche d'information sur la procédure de recours est disponible sur le site Web du SEFRI : <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/formation/fps/examens-federaux/candidats-et-diplomes.html> (consulté le 12.04.2021).

Étape 8 : Réception de la convocation (ch. 4.1 RE)

Les candidats obtiennent avec leur convocation l'accès aux informations suivantes 28 jours au moins avant le début des épreuves :

- le programme d'examen avec indication du lieu, de la date et de l'heure des épreuves et accès à la liste des moyens auxiliaires autorisés ;
- la liste des experts ;
- des informations sur le déroulement de l'examen.

Étape 9 : Si besoin est : envoi d'une demande de récusation (ch. 4.14 RE)

S'il existe un conflit d'intérêts avec un ou plusieurs experts (anciens collègues, supérieurs, parents, connaissances, etc.), les candidats doivent déposer une demande de récusation auprès de la commission d'examen au moins 14 jours avant le début des épreuves. La demande de récusation doit être motivée de manière précise et plausible.

3 Coûts

Taxe d'examen

La taxe d'examen est publiée chaque année sur <https://www.examen.ch/RWC>.

En cas de répétition de l'examen, la taxe d'examen comprend la taxe de base et la taxe pour les épreuves que le candidat doit répéter.

Coûts en cas de retrait de l'examen (ch. 3.42 RE)

Le candidat qui, conformément au ch. 4.2 RE, se retire dans le délai autorisé ou pour des raisons valables ou qui ne remplit pas toutes les conditions d'admission a droit au remboursement du montant payé, déduction faite des frais occasionnés.

Le montant du remboursement est fixé dans les conditions générales sur <https://www.examen.ch/RWC>.

4 Examen

2.

3.

4.

4.1. Épreuves (ch. 5.1 RE)

L'examen professionnel supérieur comprend sept épreuves. Les compétences opérationnelles sont regroupées en domaines de compétences opérationnelles (DCO) au ch. 5.1 de la présente directive constituent la base de référence :

Épreuve	DCO	Type d'épreuve	Durée	Pondération
1 Présentation des comptes	A – B	Études de cas (écrit)	5 h	Coefficient 3
2 Controlling	C – F	Études de cas (écrit)	5 h	Coefficient 3
3 Corporate finance	G	Étude de cas (écrit)	3 h	Coefficient 1
4 Fiscalité	H	Étude de cas (écrit)	2 h	Coefficient 1
5 Gestion des données	J	Étude de cas (écrit)	1 h 30 min	Coefficient 1
6 Étude de cas interdisciplinaire	A – K	Étude de cas interdisciplinaire (écrit)	4 h	Coefficient 3
7 Présentation et entretien professionnel	A – K	Présentation / entretien professionnel (oral)	1 h 40 min (incl. 1h de préparation)	Coefficient 1

L'examen écrit des épreuves de 1 à 5 a lieu sous la forme d'études de cas dirigées (épreuves d'examen de 1 à 4 sur support papier / épreuve 5 sur support informatique).

L'étude de cas est une épreuve écrite dans laquelle le candidat doit traiter successivement plusieurs questions en partant d'un problème complexe. Ces exercices portent sur les principales procédures et activités de la profession et nécessitent par exemple d'examiner une situation donnée, d'en tirer des conclusions, d'élaborer un concept ou aussi des applications très concrètes.

Dans l'épreuve 6, les candidats traitent une problématique complexe sous la forme d'une étude de cas interdisciplinaire sur support informatique. Celle-ci comprend tous les domaines de compétences opérationnelles (DCO A – K).

Durant la phase de préparation de l'épreuve 7, les candidats établissent un concept relatif à une situation initiale déterminée pendant la période de préparation d'une heure et le présentent ensuite oralement. Cette présentation est suivie d'un entretien professionnel. Cette épreuve d'examen comprend tous les domaines de compétences opérationnelles (DCO A – K).

4.2. Moyens auxiliaires autorisés

Une liste des moyens auxiliaires autorisés est publiée chaque année sur <https://www.examen.ch/RWC/>.

4.3. Notation (ch. 6 RE)

L'examen comprend sept épreuves pouvant être subdivisées chacune en plusieurs exercices. L'évaluation des épreuves s'effectue par l'attribution de notes entières ou de demi-notes conformément au ch. 6.3 RE. La note globale de l'examen correspond à la moyenne pondérée des notes obtenues. Cette note globale est arrondie à un chiffre après la virgule.

4.4. Conditions de réussite à l'examen (ch. 6.41 RE)

Le candidat réussit l'examen si sa note globale est de 4,0 au moins.

4.5. Procédure en cas de non-réussite à l'examen (ch. 7.3 RE)

La commission d'examen informe les candidats de leur réussite ou de leur échec à l'examen. La notification que le candidat a échoué est envoyée par lettre recommandée avec le relevé de notes et une note d'information sur les voies de recours. Un recours contre la décision de la commission d'examen concernant la non-obtention du diplôme peut être déposé auprès du SEFRI dans un délai de 30 jours après la notification. Le recours doit préciser les conclusions et les motifs du / de la recourant(e).

Une fiche d'information sur la procédure de recours est disponible sur le site Web du SEFRI :

<https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/bildung/hbb/allgemeine-informationen-ep/kandidierende-und-absolvierende.html> (consulté le 12.04.2021).

4.6. Répétition de l'examen (ch. 6.5 RE)

Le candidat qui échoue à l'examen est autorisé à le repasser à deux reprises.

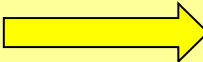
La répétition des examens porte uniquement sur les épreuves d'examen sans lesquelles les candidats n'ont pas obtenu au moins la note 5,0.

Les conditions d'inscription et d'admission au premier examen s'appliquent également aux examens répétés.

5 Domaines de compétences opérationnelles, compétences opérationnelles et connaissances

5.

5.1. Synthèse des domaines de compétences opérationnelles et des compétences opérationnelles professionnelles

 Domaines de compétences opérationnelles		Compétences opérationnelles professionnelles de l'experte/expert en finance et controlling 					
		1	2	3	4	5	6
A	Établissement des comptes annuels	A1 : Rédiger un manuel de présentation des comptes spécifique à l'entreprise	A2 : Établir les comptes annuels conformément au CO, aux normes Swiss GAAP RPC et IFRS	A3 : Coordonner la présentation des comptes annuels	A4 : Traiter les cas particuliers liés à la présentation des comptes		
B	Établissement des comptes consolidés	B1 : Définir les principes de la présentation des comptes consolidés conformément au CO, aux normes Swiss GAAP RPC et IFRS	B2 : Instruire les sociétés affiliées sur la présentation des comptes consolidés	B3 : Établir les comptes consolidés et rédiger le rapport de gestion du groupe	B4 : Analyser et commenter les faits et les données liés au domaine financier en vue de l'établissement de rapports		
C	Mise en place et gestion des systèmes (généraux) de controlling opérationnel	C1 : Concevoir, organiser et gérer les systèmes de controlling opérationnel	C2 : Gérer les systèmes de controlling opérationnel et évaluer les résultats avec une orientation vers les mesures à adopter	C3 : Concevoir, organiser et gérer le reporting comme aide à la gestion	C4 : Réaliser une analyse du bouclage annuel	C5 : Créer des systèmes d'indicateurs, réaliser une analyse de seuil de rentabilité et évaluer les résultats	C6 : Créer des systèmes de calcul de prix pour contrôler les coûts et les produits et évaluer les résultats
D	Mise en place et gestion des systèmes de controlling stratégique	D1 : Accompagner activement la planification stratégique de l'entreprise, mettre en place et gérer le controlling stratégique	D2 : Réaliser des analyses SWOT, établir des prévisions et des évaluations comparatives (benchmarking)	D3 : Prendre en compte les conditions cadres et les évolutions internationales dans le système de controlling	D4 : Évaluer les nouveaux modèles d'entreprise sur le plan économique et les intégrer dans le système de controlling	D5 : Mettre en place et gérer le controlling de projets	
E	Mise en place et gestion des systèmes de controlling concernant des fonctions importantes (controlling des fonctions)	E1 : Élaborer et mettre en œuvre des directives concernant les prix de transfert et le calcul des coûts au sein du groupe	E2 : Gérer et appliquer un controlling des participations	E3 : Gérer et appliquer des systèmes de gestion des ressources humaines en liaison avec le controlling et des systèmes de rétribution	E4 : Gérer et appliquer des systèmes de controlling du marketing	E5 : Gérer et appliquer un controlling dans la recherche et le développement	E6 : Guider et mettre en œuvre la gestion opérationnelle et le controlling opérationnel
F		F1 : Concevoir et organiser le système			F4 : Gérer le système de gestion des risques	F5 : Assurer la gestion liée aux assurances	

	Mise en place et gestion du système de contrôle interne et de la gestion des risques financiers	de contrôle interne (SCI)	F2 : Gérer le système de contrôle interne (SCI)	F3 : Concevoir et organiser le système de gestion des risques			
--	--	---------------------------	---	---	--	--	--

G	Mise en place et gestion du domaine de la Corporate finance	G1 : Analyser les moyens de financement interne et externe et les mettre en œuvre	G2 : Établir une planification financière et mettre en place une gestion de trésorerie	G3 : Prévoir et mettre en œuvre des systèmes de couverture des risques	G4 : Élaborer des décisions d'investissement et effectuer des analyses	G5 : Effectuer des évaluations d'entreprises et apprécier les résultats	G6 : Accompagner les opérations de fusions-acquisitions
H	Traitement des incidences fiscales au niveau national et international	H1 : Identifier et traiter les incidences fiscales lors des arrêtés de comptes	H2 : Identifier et traiter les incidences fiscales pour les cas particuliers	H3 : Identifier et traiter les incidences fiscales lors de réorganisations	H4 : Identifier et traiter les problèmes liés à l'application du droit fiscal international		
I	Mise en place et gestion de l'organisation du domaine financier et comptable et des projets	I1 : Concevoir et gérer l'organisation du domaine financier et comptable	I2 : Implémenter et gérer le système ERP	I3 : Élaborer et gérer les processus et les instruments de la gestion de projets			
J	Activité dans le monde du travail à l'ère du numérique	J1 : Contribuer au développement des stratégies de numérisation et assurer leur mise en œuvre	J2 : Intégrer les sources de données numériques aux bases de données	J3 : Évaluer les données de l'entreprise avec des logiciels	J4 : Mettre en place un reporting numérique dans l'entreprise et le gérer		
K	Conduite d'unités organisationnelles ¹	K1 : Exercer des fonctions dirigeantes	K2 : Encourager l'esprit de coopération au sein de l'équipe	K3 : Encourager les collaborateurs et mettre en valeur leurs compétences	K4 : Communiquer en interne et à l'extérieur avec conviction		

¹ Ce domaine de compétences opérationnelles est couvert par une condition d'admission (participation à l'atelier de gestion de 3 jours).

Les domaines de compétences opérationnelles mentionnées ci-dessus ainsi que les connaissances nécessaires à la mise en œuvre sont décrites ci-après. Le niveau d'exigence est en l'occurrence défini comme suit :

	Niveau d'exigence
***	<p>Connaissances approfondies</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Emettre des jugements de valeur, établir des comparaisons, tirer des conclusions pertinentes et formuler des recommandations ▪ Reconnaître, décrire et expliquer à un niveau approprié les incidences des recommandations sur d'autres domaines ▪ Appliquer les connaissances acquises et élaborer ses propres calculs et interprétations ▪ Identifier les problèmes de nature complexe et les analyser sur la base de l'expérience acquise ▪ Intervenir de façon à améliorer les processus, développer de nouvelles procédures et proposer des améliorations
**	<p>Connaissances pratiques</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Lier les connaissances et les mettre en pratique dans l'entreprise ▪ Appliquer de cas en cas les modèles reconnus de manière adaptée ▪ Identifier, analyser et évaluer les données des problèmes
*	<p>Connaissances de base</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Connaître et expliquer les définitions et les contextes essentiels ▪ Reproduire de manière pertinente les faits et la pratique reconnue en général

5.2. Domaines de compétences opérationnelles A – B (épreuve de l'examen 1 : présentation des comptes)

Compétences

Les experts en finance et en controlling mettent en œuvre les fonctions et les conceptions de la présentation des comptes spécifiquement à l'entreprise. Ils établissent et coordonnent le manuel de présentation des comptes et les comptes annuels spécifiquement à l'entreprise et selon les directives en vigueur du CO, des Swiss GAAP RPC et IFRS relatives à l'établissement des comptes. Ils analysent les exigences des différents systèmes de présentation des comptes, identifient les problèmes et en tirent des solutions spécifiques à l'entreprise.

Les experts en finance et en controlling analysent les cas particuliers de la présentation des comptes (constitution, restructuration, assainissement, liquidation et insolvabilité), identifient les problèmes, développent des propositions de solution, les évaluent, les réalisent et surveillent leur mise en œuvre.

Les experts en finance et en controlling élaborent une systématique pour établir les comptes consolidés et sont responsables de l'établissement des comptes consolidés conformément au CO, aux Swiss GAAP RPC et IFRS. Ils instruisent et coordonnent les entreprises associées en rapport avec les comptes consolidés.

Connaissances requises	CO ²	Niveau
1. Titre 32^{ème} du droit des obligations: De la comptabilité commerciale et de la présentation des comptes 1.1. Dispositions générales 1.2. Comptes annuels 1.3. Présentation des comptes des grandes entreprises 1.4. Etats financiers établis selon une norme comptable reconnue 1.5. Comptes consolidés	A2, B1	**
2. Etablissement des comptes selon les Swiss GAAP RPC 2.1. Structure et concept des Swiss GAAP RPC 2.2. Cadre conceptuel et normes des Swiss GAAP RPC (à l'exclusion des normes 14 /40 / 41 pour les compagnies d'assurance, 21 pour les organisations à but non lucratif et 26 pour les institutions de prévoyance) 2.3. Adaptation de l'établissement des comptes aux Swiss GAAP RPC (planification et stratégie de l'adaptation, mise en pratique)	A1, A2, A3	***
3. Etablissement des comptes selon les IFRS 3.1. Structure et cadre conceptuel des IFRS 3.2. Normes IAS et IFRS (sans les normes spécifiques IAS 20 secteur public, IAS 26 régimes de retraite, IAS 29 économies hyper-inflationnistes, IAS 41 agriculture, IFRS 4 et IFRS 17 contrats d'assurance, IFRS 6 ressources minérales, IFRS 14 comptes de report réglementaires)	A1, A2, A3	***

² Compétences opérationnelles

<p>4. Comptes consolidés selon les Swiss GAAP RPC et IFRS</p> <p>4.1. Objectif de la consolidation</p> <p>4.2. Périmètre de consolidation (filiales, entités sous contrôle conjoint, entités associées)</p> <p>4.3. Procédure de consolidation (méthodes de consolidation, élimination des bénéfices intermédiaires, mention des minoritaires, consolidation à plusieurs niveaux, modification du taux de participation)</p> <p>4.4. Goodwill et badwill (push-down / purchase-price-allocation)</p> <p>4.5. Monnaies étrangères</p> <p>4.6. Evaluation des participations selon la méthode de la mise en équivalence (equity method)</p> <p>4.7. Impôts différés</p> <p>4.8. Bilan consolidé, calcul du résultat global consolidé, tableau des fonds propres consolidés et tableau de flux de trésorerie consolidé</p> <p>4.9. Annexe aux comptes annuels consolidés</p>	<p>B1, B2, B3, B4</p>	<p>***</p>
<p>5. Etablissement des comptes dans des cas particuliers</p> <p>5.1. Fondation, augmentation du capital, réduction du capital</p> <p>5.2. Restructuration (fusion, scission, transformation, transfert de patrimoine)</p> <p>5.3. Perte de capital et surendettement (insolvabilité)</p> <p>5.4. Assainissement et liquidation</p>	<p>A4</p>	<p>***</p>

5.3. Domaines de compétences opérationnelles C – F et I (épreuve 2 : Controlling)

Compétences

Les experts en finance et en controlling organisent, conçoivent et gèrent les systèmes de controlling relatifs au soutien de la gestion. Ils organisent des systèmes de gestion et des processus financiers qui soutiennent efficacement le pilotage de la profitabilité, de l'immobilisation du capital, des flux financiers et de la productivité d'une entreprise. Ils se penchent intensivement sur les processus de l'entreprise et maintiennent les instruments adéquats. En particulier, ils organisent, conçoivent et gèrent les systèmes de controlling des prestations et des coûts nécessaires à l'entreprise. Par le biais d'un système de rapports explicatifs, ils créent une valeur ajoutée pour les dirigeants de l'entreprise et contribuent au pilotage proactif du déroulement de l'entreprise avec leurs propres recommandations opérationnelles.

Les experts en finance et en controlling s'engagent activement dans le processus stratégique de l'entreprise et conçoivent des paramètres efficaces (KPI). Ils soutiennent le management par un controlling stratégique efficace dans la mise en œuvre de la stratégie. Ils évaluent les implications financières des nouveaux modèles d'entreprise (y c. par ex. l'internationalisation et l'expansion) et les font figurer dans le système de controlling. Ils conçoivent et maintiennent des systèmes de controlling pour les projets des clients et de l'entreprise. Les experts en finance et en controlling organisent les flux de valeurs dans les opérations de livraison et de prestation internes à l'entreprise et définissent des directives relatives aux prix de transfert afin de pratiquer un calcul cohérent des coûts du groupe d'entreprises.

Les experts en finance et en controlling sont au bénéfice d'une compétence clé supplémentaire, à savoir développer et gérer les systèmes fonctionnels de controlling, tels que le controlling des participations, le controlling du marketing, le controlling de la R&D ainsi que le controlling des ressources humaines, et veillent à cet effet à une intégration adéquate des responsables professionnels. Les experts en finance et en controlling s'engagent activement dans la gestion des opérations et de la chaîne logistique et mettent à disposition des instruments appropriés de controlling, en particulier l'analyse des processus ainsi que la gestion de la variabilité et de la qualité.

Les experts en finance et en controlling développent les processus de gestion des risques d'une entreprise et conçoivent le système de contrôle interne (SCI).

Connaissances requises		CO	Niveau
1. Conception, organisation et gestion d'un système de controlling		C1, C3, C4, C5, I1, I2	***
1.1. Objectif, avantages et philosophie du controlling			
1.2. Communication avec les parties prenantes internes et externes du controlling			
1.3. Organisation du controlling			
1.4. Niveaux du capital et du résultat de la gestion interne			
1.5. Structure des coûts et des produits des domaines responsables des résultats et leurs indicateurs			
1.6. Exigences concernant les données et les structures des données pertinentes du controlling			
1.7. Systèmes et données de la comptabilité (comptabilité générale et comptabilité analytique d'exploitation)			
1.8. Outils méthodiques (analyse ABC / principe de Pareto, régression linéaire, corrélation linéaire, valeurs moyennes et indicateurs de dispersion, par exemple)			

<p>2. Controlling orienté vers la valeur, chiffres-clé, analyse des chiffres-clé</p> <p>2.</p> <p>2.1. Chiffres-clé de la création de valeur (economic value added, economic profit, cash value added, shareholder value added, par exemple)</p> <p>2.2. Chiffres-clé de la rentabilité (ROE, ROCE, RONA, ROA, ROI, CFROI, par exemple)</p> <p>2.3. Modèles d'inducteurs de la valeur (schéma DuPont, par exemple)</p> <p>2.4. Balanced Scorecard</p> <p>2.5. Gestion de l'information, cockpit du controlling</p>	<p>C4, C5</p>	<p>***</p>
<p>3. Controlling des coûts, des produits et des prestations, prises de décisions</p> <p>3.</p> <p>3.1. Vue d'ensemble des systèmes de calcul des coûts stratégiques et opérationnels</p> <p>3.2. Systèmes de calcul des coûts opérationnels (coûts complets / coûts partiels selon le procédé des coûts effectifs, normaux, standards ou par activité)</p> <p>3.3. Prises de décisions (analyses du seuil de rentabilité, analyses du portefeuille de produits, ISO marges contributives, calcul et évaluation des prix, simulation de scénarios, par exemple)</p> <p>3.4. Controlling des coûts orienté sur les produits (target costing, lifecycle-costing, gestion de la complexité, par exemple)</p> <p>3.5. Controlling des coûts orienté sur les processus (calcul des coûts par activité, par exemple)</p> <p>3.6. Gestion et controlling des capacités (contrôle des ressources et des coûts)</p> <p>3.7. Evaluation économique et contrôle d'efficacité des projets d'investissement</p>	<p>C6, D4</p>	<p>***</p>
<p>4. Gestion des risques et controlling / système de contrôle interne (SCI)</p> <p>4.</p> <p>4.1. Politique des risques, organisation de la gestion des risques, controlling des risques (fonctions, procédures, révision interne et révision)</p> <p>4.2. Processus de la gestion des risques : identification et évaluation des risques (y compris évaluation à l'aide de la loi de la distribution normale), agrégation, maîtrise, rapport et communication.</p> <p>4.3. Importance du système de contrôle interne, fondements juridiques, cadres conceptuels, exigences et possibilités d'implémentation dans la pratique</p> <p>4.4. Principes, conception et instruments des contrôles des processus, documentation du SCI</p>	<p>F1, F2, F3, F4, F5</p>	<p>***</p>

<p>5. Développement et gestion de systèmes de controlling stratégique</p> <p>5.</p> <p>5.1. Concepts de la planification d'entreprise: nature, fonction, modèles, niveaux de planification, phases du processus de planification</p> <p>5.2. Planification stratégique: déroulement et éléments du processus stratégique, mesure d'objectifs stratégiques, controlling stratégique lors de la mise en pratique, imbrication avec la planification opérationnelle</p> <p>5.3. Analyses de situation, prévisions et détection précoce (analyse de l'environnement, analyse de la concurrence, analyses de tendance, indicateurs concernant la prévision d'opportunités et de risques latents, technique de scénarios, par exemple)</p> <p>5.4. Benchmarking: nature et origine, principales catégories, phases d'un projet de benchmarking)</p> <p>5.5. Stratégies standards, application et limites</p> <p>5.6. Evaluation économique de modèles d'affaires (y compris internationalisation et expansion)</p> <p>5.7. Business plan</p>	<p>D1, D2, D3, D4</p>	<p>***</p>
<p>6. Planification opérationnelle, budgétisation, contrôle budgétaire</p> <p>6.</p> <p>6.1. Gestion du processus de planification opérationnelle prenant en considération les objectifs stratégiques</p> <p>6.2. Etablissement de budgets partiels (vente, production, besoins en matériel, capacité, personnel, frais généraux, investissements, financement, par exemple)</p> <p>6.3. Elaboration, validation et présentation de budgets de synthèse (compte de résultat planifié, tableau de flux de trésorerie planifié, bilan planifié)</p> <p>6.4. Processus de planification (approche top-down, approche bottom-up, modèles alternatifs de budgétisation)</p> <p>6.5. Prévisions budgétaires (forecast)</p>	<p>C2, C3, D1</p>	<p>***</p>
<p>7. Gestion de projet et controlling</p> <p>7.</p> <p>7.1. Principes de la gestion de projet (organisation de projet, planification de projet, controlling de projet, par exemple)</p> <p>7.2. Controlling de projets clients (controlling des risques, calculs, planification des ressources, cash flow, analyse budget/réalisation, évaluation des prestations et de l'avancement des projets, prévision budgétaire, évaluation et détermination du chiffre d'affaires)</p> <p>7.3. Controlling de projets internes (calcul de rentabilité, analyse budget/réalisation, évaluation des prestations et de l'avancement de projet, prévision budgétaire, contrôle d'efficacité)</p>	<p>D5, I3</p>	<p>**</p>

<p>8. Prix de transfert dans des entreprises liées</p> <p>8.</p> <p>8.1. Catégories de regroupements</p> <p>8.2. Principes «dealing at arm's length» et «risk/profit-sharing», méthodes de détermination du prix de transfert (en concordance avec les directives de l'OCDE, par exemple)</p>	<p>E1</p>	<p>**</p>
<p>9. Controlling des fonctions</p> <p>9.</p> <p>9.1. Controlling des acquisitions et des participations (acquisition stratégique y compris due diligence, gestion opérationnelle de participations, aspects fiscaux, désinvestissements, organisation)</p> <p>9.2. Vue d'ensemble de la gestion des processus (hiérarchies des processus, gestion des processus, processus primaires de la valeur ajoutée, processus d'aide, par exemple)</p> <p>9.3. Gestion et controlling des opérations (stratégie, optimisation linéaire, supply chain management, systèmes Kanban, Kaizen, design des concepts de services, gestion de la qualité, par exemple)</p> <p>9.4. Controlling des approvisionnements et des stocks (controlling des approvisionnements stratégiques et opérationnels, chiffres-clé des approvisionnements)</p> <p>9.5. Controlling du marketing (concepts du marketing, organisation du marketing, planification et contrôle du marketing, coûts du marketing)</p> <p>9.6. Controlling des ventes (définition du marché, élasticité de la demande et des prix, prévisions sur la base d'informations de vente, analyse de l'offre, controlling de systèmes de rabais, controlling des coûts de défaillance dans le domaine de la vente)</p> <p>9.7. Controlling de la recherche et du développement (mission et objectif de la fonction, controlling de projets R&D, controlling des centres de coûts des fonctions R&D)</p> <p>9.8. Gestion et controlling des ressources humaines (mission et objectif de la fonction, controlling de modèles de rémunération, controlling des coûts du personnel, chiffres-clé de gestion dans le domaine des RH, par exemple)</p>	<p>E2, E3, E4, E5, E6</p>	<p>**</p>
<p>10. Gestion internationale et controlling</p> <p>10.</p> <p>10.1. Internationalisation de l'activité d'entreprise et des défis stratégiques connexes dans la gestion (y compris risques de change, aspects fiscaux, risques à l'exportation, etc.)</p> <p>10.2. Concepts relatifs au développement et à la mise en pratique d'une stratégie d'internationalisation pour les entreprises</p> <p>10.3. Commerce international (y compris modèle d'application web)</p> <p>10.4. Pouvoir de marché et politique de la concurrence</p>	<p>D3, E1</p>	<p>**</p>

5.4. Domaine de compétences opérationnelles G (épreuve 3 : Corporate Finance)

Compétences

Les experts en finance et en controlling développent et gèrent la planification du financement et des liquidités de leur entreprise, identifient les risques (par exemple dans le cas de la structure du capital et d'autres ratios importants) et développent des mesures d'adaptation.

En collaboration avec des spécialistes, ils se confrontent à des systèmes de couverture des risques (p. ex. la couverture du risque de taux et la gestion du risque de change) et élaborent des recommandations à l'intention de la direction d'entreprise.

Les experts en finance et en controlling préparent des décisions d'investissement à l'aide de processus statiques et dynamiques en prenant en compte les aspects fiscaux. Ils réalisent des analyses de scénarios et de sensibilité ainsi que des analyses de risque.

Les experts en finance et en controlling évaluent les entreprises ou les parties de celles-ci à l'aide de différentes méthodes et accompagnent les transactions de fusion et d'acquisition en fonction de leurs compétences techniques. En ce sens, ils collaborent étroitement avec les équipes d'experts internes et externes.

Connaissances requises	CO	Niveau
1. Principes et modes de financement 1.1. Objectifs du financement (hexagone magique) et financement optimal 1.2. Modèle du marché du capital (capital asset pricing model, bêta) et détermination du coût du capital (WACC, entre autres) 1.3. Modes de financement interne 1.4. Modes de financement externe (y compris financement à l'aide de crédits, leasing, financement sous forme de participations/fonds propres, entre autres) 1.5. Financement mezzanine (prêt d'actionnaire [y compris financement occulte des fonds propres], emprunts convertibles, emprunts à options, par exemple) 1.6. Modèles de financement spécifiques aux différentes formes juridiques, aux phases de développement de l'entreprise (startup, entrée en bourse, par exemple) et aux opérations (projets, extensions opérationnelles, transactions relatives aux fonds propres, restructuration, par exemple) 1.7. Exigences légales (Bâle III, par exemple)	G1	***
2. Planification financière 2.1. Tâches 2.2. Planification des liquidités / cash management 2.3. Planification des besoins en capitaux (plan d'investissement et besoins en capitaux du fond de roulement net, entre autres) et optimisation de la structure du capital 2.4. Planification financière (y compris politique de dividendes) 2.5. Décisions de financement en relation avec des restructurations telles que fusion (détermination du rapport d'échange d'actions, par exemple) et assainissement 2.6. Impact fiscal des décisions de financement	G1, G2	***

<p>3. Couverture et diversification des risques</p> <p>3.1 Principes</p> <p>3.2 Couverture des risques par des forwards et des futures</p> <p>3.3 Couverture des risques par des options</p> <p>3.4 Couverture des risques par des swaps</p> <p>3.5 Niveau de sensibilité (gamma, delta etc.)</p> <p>3.6 Diversification des risques à l'aide de portefeuilles</p> <p>3.7 Risque de marché, risque de projet, risque pays, risque de cours de change, risque de crédit</p> <p>3.8 Paramètres des risques (volatilité, value-at-risk, etc.)</p> <p>3.9 Matrice des risques (probabilité d'occurrence et ampleur des dommages)</p>	<p>G1, G2, G3</p>	<p>***</p>
<p>4. Décisions d'investissement</p> <p>4.1 Déroulement du processus décisionnel</p> <p>4.2 Calcul d'investissement statique (calcul des coûts, des bénéfices, de la rentabilité, d'amortissements, du taux de récupération du capital)</p> <p>4.3 Calcul d'investissement dynamique (VAN/DCF, internal rate of return (IRR), taux d'intérêt Baldwin, délai de récupération actualisé, taux de Fisher)</p> <p>4.4 Incidences sur l'état des liquidités</p> <p>4.5 Prise en considération des impôts</p> <p>4.6 Analyses de scénarios, de sensibilité et des risques</p> <p>4.7 Mesure de la performance et risque d'investissements en capitaux / analyses de portefeuilles (Markowitz, par exemple) et calcul de chiffres-clé de la rentabilité, volatilité, corrélation de portefeuilles (alpha), risques (bêta)</p>	<p>G1, G4</p>	<p>***</p>
<p>5. Evaluation d'entreprise</p> <p>5.1 Objectifs et processus</p> <p>5.2 Motifs de l'évaluation (transaction d'entreprise, bilan)</p> <p>5.3 Méthode de la valeur substantielle</p> <p>5.4 Méthode de la valeur de liquidation</p> <p>5.5 Méthode de la valeur de rendement</p> <p>5.6 Méthode combinée (méthode des praticiens, par exemple)</p> <p>5.7 Méthode du cash-flow actualisé</p> <p>5.8 Evaluation d'entreprise par la méthode des multiples (facteur de multiplication)</p> <p>5.9 Analyse de sensibilité et de scénarios valeurs d'entreprise</p> <p><i>Particularités</i></p> <p>5.10 Part d'entreprise en tant qu'objet d'évaluation</p> <p>5.11 Majoration pour paquet de titres et réduction pour minoritaires</p> <p>5.12 Modèle des paliers, valeur finale et taux de croissance</p> <p>5.13 Coûts du capital, degré d'endettement et impôts</p> <p>5.14 Evaluation de provisions pour pensions</p> <p>5.15 Prise en considération des reports de pertes</p> <p>5.16 Evaluation de synergies</p>	<p>G5</p>	<p>***</p>

6. Processus d'évaluation d'une opération de fusion et acquisition	G6	**
6.1 Analyse de l'environnement (analyse du marché, de la concurrence, entre autres)		
6.2 Analyse d'entreprise (analyse des chaînes de valeur et de ressources, entre autres)		
6.3 Due Diligence		
6.4 Plausibilité des flux financiers à évaluer		
6.5 Modifications de la planification et évaluation d'entreprise		
6.6 Impact fiscal des opérations de fusion et acquisition (liquidation partielle indirecte, entre autres)		

5.5. Domaine de compétences opérationnelles H (épreuve 4: fiscalité)

Compétences

Les experts en finance et en controlling traitent de manière indépendante les conséquences fiscales dans le cas des bouclements selon le CO, les normes Swiss GAAP RPC et IFRS, et élaborent des propositions de solution en cas de charges fiscales ou d'avantages fiscaux latents.

Ils identifient et résolvent les conséquences fiscales dans des cas spécifiques sur la base du droit fiscal national et international. Ils identifient les questions concernant l'imposition en cas de restructurations, de transferts de patrimoine, de fusions ou de scissions, et participent à l'élaboration de propositions de solution. Ils collaborent avec les spécialistes en fonction de leurs besoins et élaborent des propositions de solution appropriées à l'intention des décideurs.

Les experts en finance et en controlling identifient et traitent les problèmes du droit fiscal international en rapport avec le Transfer Pricing (prix de transfert), les conventions en matière de double imposition ou les transactions transfrontalières.

Connaissances requises		CO	Niveau
1.	Fiscalité selon la LIFD, la LIDH, la LIA et la LT dans le cadre de l'établissement des comptes	H1, H2, H3, H4	***
1.1	Principe de détermination		
1.2	Détermination du bénéfice fiscal		
1.3	Réserves latentes imposées		
1.4	Réserves issues du capital		
1.5	Réserves issues du bénéfice		
1.6	Capital propre occulte		
1.7	Report de pertes		
1.8	Remploi		
2.	Restructurations de sociétés de personnes et de personnes morales selon la LIFD, la LHID, la LIA et la LT	H3	**
2.1	Transformation		
2.2	Scission / division		
2.3	Fusion		
2.4	Cession d'actifs		
2.5	Echange de droits de participation		
3.	Cas particuliers relatifs aux sociétés de personnes et aux personnes morales selon la LIFD, la LHID, la LIA et la LT	H3	**
3.1	Fondation		
3.2	Assainissement		
3.3	Liquidation		
3.4	Manteau d'actions		
3.5	Transposition		
3.6	Liquidation partielle indirecte		
3.7	Patentbox		
3.8	Déductions sur les frais de recherche et de développement		

3.9	Déduction sur le financement propre – réduction d'impôts pour les intérêts sur les fonds propres (réforme fiscale et financement de l'AVS, RFFA)		
3.10	Limite de décharge selon la RFFA		
4.	Thèmes spéciaux selon la LIFD, la LHID, la LIA et la LT	H1, H2, H3	**
4.1	Déduction pour participation		
4.2	Théorie originale du triangle		
4.3	Théorie modifiée du triangle		
4.4	Théorie du bénéficiaire direct		
4.5	Prix de transfert		
4.6	Avantages pécuniers		
5.	Droit procédural pour les personnes morales selon la LIFD	H1, H2, H3	**
5.1	Droit procédural		
5.2	Imposition sur plus ou moins d'une année		
5.3	Imposition ultérieure / procédure de révision		
5.4	Prescription		
6.	Droit pénal fiscal pour les personnes physiques et les personnes morales selon la LIFD	H1, H2, H3, H4	**
6.1	Evasion fiscale		
6.2	Fraude fiscale		
6.3	Déclaration spontanée		
6.4	Responsabilité solidaire		
7.	Droit fiscal international	H4	*
7.1	Prix de transfert		
7.2	Répartition fiscale selon la convention modèle de l'OCDE		
7.3	Echange automatique et spontané d'informations		
7.4	Obligation de rendre des comptes "country by country" – droit ALBA		
8.	TVA: Finalisation	H1	***
8.1	Concordance du chiffre d'affaires		
8.2	Concordance de l'impôt préalable		
8.3	Annonces de corrections		
8.4	Traitement comptable		
9.	TVA: Immeubles	H1, H2	**
9.1	Dégrèvement ultérieur de l'impôt préalable		
9.2	Corrections de l'impôt préalable		
9.3	Réduction de l'impôt préalable		
9.4	Double affectation / changement d'utilisation		
9.5	Prestations à soi-même		
9.6	Rénovations importantes (plus-value / moins-value)		
9.7	Transfert d'immeubles		

<p>10. TVA: Imposition de groupe</p> <p>10.1 Constitution et dissolution de groupe assujettis à la TVA</p> <p>10.2 Tenue et organisation de la comptabilité</p> <p>10.3 Traitement de chiffres d'affaires suisses et étrangers</p> <p>10.4 Planification fiscale de groupes assujettis à la TVA</p> <p>10.5 Corrections et réductions de l'impôt préalable</p> <p>10.6 Finalisation de l'imposition de groupe</p>	<p>H1, H2</p>	<p>**</p>
<p>11. TVA: Transactions transfrontalières</p> <p>11.1 Obligation fiscale des sociétés étrangères</p> <p>11.2 Déclaration de subordination</p> <p>11.3 Représentation fiscale</p> <p>11.4 Impôts sur les acquisitions</p>	<p>H4</p>	<p>**</p>
<p>12. TVA: Parts privées</p> <p>12.1 Déclaration sur le certificat de salaire</p> <p>12.2 Forfaits (pour véhicules, pour repas, par exemple)</p> <p>12.3 Attribution d'avantages pécuniers</p>	<p>H1, H2, H3</p>	<p>**</p>
<p>13. TVA: Procédure d'annonce</p> <p>13.1 Procédure d'annonce en cas de restructurations</p> <p>13.2 Procédure d'annonce dans le cas des immeubles</p> <p>13.3 Application volontaire / obligatoire</p> <p>13.4 Assiette fiscale</p>	<p>H2, H3</p>	<p>**</p>

5.6. Domaines de compétences opérationnelles I – J (épreuve 5: gestion des données) Compétences

Les experts en finance et en controlling mettent en place l'organisation et le système Enterprise-Resource-Planning (système ERP de planification des ressources de l'entreprise) au niveau conceptuel dans le domaine de la comptabilité et des finances et en assurent la gestion. Ils développent des processus et des instruments de gestion des projets et les mettent en œuvre.

Les experts en finance et en controlling conçoivent des stratégies numériques pour le domaine de la comptabilité et des finances, et en développent des concepts mis ensuite en œuvre sous leur responsabilité. Ils évaluent les concepts numériques mis en œuvre et en tirent, le cas échéant, des mesures de correction.

Les experts en finance et en controlling soutiennent et coordonnent le processus d'intégration de différentes sources de données dans les banques de données du domaine de la comptabilité et des finances. À cet effet, ils collaborent étroitement avec les spécialistes en informatique. Ils analysent et évaluent les données d'entreprise issues de différents domaines en se fondant sur les logiciels et en tirent des conclusions et des prévisions pour les événements futurs.

Les experts en finance et en controlling mettent en place l'organisation des processus du reporting de l'entreprise et en assurent la gestion. Ils analysent régulièrement l'efficacité du déroulement des processus et, le cas échéant, en tirent des mesures d'optimisation.

Connaissances requises	CO	Niveau
1. Objectifs et bases de la gestion des données 1.1. Bases de données : structure et fonctionnalités, bases SQL incluses 1.2. Structures de données en général (XML, JSON, etc.) 1.3. Formats de données financières (XBRL) 1.4. Sécurité des données 1.5. Big Data / Smart Data 1.6. Aspects juridiques (loi sur la protection des données)	J2, J3, J4	** ** ** **
2. Solutions d'automatisation pour le reporting, la planification et les processus transactionnels : exemples pratiques 2.1. Robotic Process Automation RPA (automatisation robotisée des processus) 2.2. Business Intelligence BI (informatique décisionnelle) 2.3. Compléments Excel (Power Query, Power Pivot, outils de développement (macros)) 2.4. Méthodes de détection de potentiels d'automatisation 2.5. Approches du « self-controlling » 2.6. Gouvernance de l'automatisation	J1, J3, J4	*
3. Business Intelligence dans la pratique 3.1. Extract, Transform, Load processus 3.2. Modélisation des données 3.3. Visualisation des données 3.4. Amélioration de la qualité des données grâce à la BI	J3, J4	**
4. Intelligence artificielle et business analyse dans la comptabilité et le contrôle de gestion	J1, J2, J3, J4	*

<ul style="list-style-type: none"> 4.1. Définitions et principes de l'IA 4.2. Bases de l'apprentissage automatique (Machine Learning) 4.3. Conception de projet d'apprentissage automatique 4.4. Méthodes d'apprentissage automatique 4.5. Business analyse dans la planification et les prévisions 4.6. Utilisation de données non structurées 		
<ul style="list-style-type: none"> 5. Exécution d'une transformation numérique et nouveaux rôles dans la comptabilité financière / le contrôle de gestion 5.1. Objectifs visés par une transformation numérique 5.2. Feuille de route d'une « Digital Finance Transformation » 5.3. Nouveaux rôles dans le monde numérisé des fonctions financières 5.4. Gestion des modifications 	J1	*

5.7. Domaines de compétences opérationnelles A – K (épreuve 6 : étude de cas interdisciplinaire)

L'épreuve d'examen 6 confirme les compétences et connaissances issues des domaines de compétences opérationnelles A-K.

5.8. Domaines de compétences opérationnelles A – K (épreuve 7 : présentation et entretien professionnel)

L'épreuve d'examen 7 confirme les compétences et connaissances issues des domaines de compétences opérationnelles A-K.

5.9. Domaine de compétences opérationnelles K (condition d'admission : conduite)

Compétence

Les experts en finance et en controlling gèrent le domaine de la comptabilité et des finances et leurs collaborateurs de manière appropriée et axée sur les objectifs, et servent de modèles dans leur rôle de dirigeant. À partir de la stratégie, ils tirent des objectifs concrets de gestion pour leur domaine et leurs collaborateurs. Ils communiquent à l'interne et à l'externe en fonction des groupes cibles. Ils analysent régulièrement leur comportement de gestion et en tirent des mesures personnelles d'optimisation.

En tant que dirigeants, les experts en finance et en controlling voient également leur responsabilité dans l'augmentation de la valeur du capital humain qui leur est confié. Ils donnent régulièrement des feed-back à leurs collaborateurs, mènent des entretiens avec ces derniers, procèdent à leur évaluation et développent des conventions individuelles d'objectifs. Ils soutiennent le développement des collaborateurs orienté vers l'avenir, adapté à leurs propres objectifs et à ceux de l'entreprise.

Les experts en finance et en controlling analysent l'état d'esprit et la capacité de travail au sein de leur domaine et de leurs équipes, et prennent des mesures afin d'atteindre les exigences posées en matière d'efficacité et de productivité.

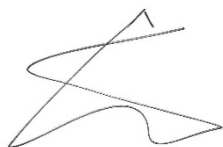
Connaissances requises	CO	Niveau
1. Identifier et prendre conscience du rôle et de la responsabilité en tant que dirigeant.		
1.1. Identifier la synergie entre l'identification et la motivation comme condition préalable à une performance élevée	K1	**
1.2. Connaître et savoir appliquer les concepts et instruments du Teambuilding (esprit d'équipe)	K1	**
1.3. Connaître et savoir appliquer les modèles pertinents de conduite	K1	**
1.4. Connaître et savoir appliquer les instruments pertinents de conduite	K1	**
2. Concevoir et encourager la capacité de coopération dans l'équipe		
2.1. Connaître et comprendre les bases du Followership (état d'esprit de suiveur)	K2	**
2.2. Connaître et comprendre les interactions entre Leadership et Followership	K2	**
2.3. Connaître le concept de sécurité psychologique et sa pertinence dans le travail de dirigeant et savoir l'appliquer	K2	**
2.4. Connaître le concept « Beyond Leadership » (au-delà du leadership), savoir l'appliquer et comprendre son effet	K2	**
3. Encourager et promouvoir les collaborateurs		
3.1. Connaître et comprendre les bases du développement du personnel	K3	**
3.2. Être capable de concevoir et de gérer les entretiens de développement	K3	**
3.3. Être capable de définir et de convenir des objectifs	K3	**
4. Être capable de communiquer et de présenter		
4.1. En tant que dirigeant, être capable de communiquer de manière convaincante, tant à l'interne qu'à l'externe	K4	**
4.2. Être capable de présenter de manière convaincante les résultats des travaux, les concepts, les demandes, etc.	K4	**

6 Adoption

La présente directive relative au règlement d'examen du 14.05.2021 est approuvée par la commission d'examen.

Zurich, le 15.05.2021

Commission d'examen



Thomas Ernst
Président de la commission d'examen



Martin Häfliger
Membre de la commission d'examen,
Coordinateur de l'examen professionnel supérieur